

Congo prépare un atelier national de protection des droits des peuples autochtones

Un atelier national de formation sur le cadre international, régional et national de protection des droits des peuples autochtones se tiendra du 27 au 29 août prochain à la capitale congolaise, avec pour objectif global de renforcer les capacités des peuples autochtones sur les dispositions et mécanismes susceptibles de contribuer à une plus grande prise en compte de leurs droits, selon un communiqué parvenu jeudi.

Organisé par le Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et de la Démocratie en Afrique Centrale (CNUDHDAC) en partenariat avec le ministère de la Justice du Congo et des agences du système des Nations Unies, cet atelier aura pour objectifs spécifiques de sensibiliser les communautés autochtones sur leurs droits; d'identifier avec les autochtones les portes d'entrée susceptibles de contribuer à la prise en compte effective de leurs droits.

Selon le dossier de presse du CNUDHDAC dont le siège se trouve au Cameroun, cette formation vise également à renforcer le dialogue entre communautés autochtones et les autres communautés nationales et les autorités nationales ainsi qu'à stimuler la réflexion sur la mise en œuvre, au niveau local, des engagements pris par le gouvernement aux niveaux international et régional.

Cet atelier réunira une trentaine de représentants autochtones en provenance de différentes provinces du Congo, quelques membres de l'administration congolaise, des organisations de la société civile œuvrant pour la promotion et la protection des droits des peuples autochtones au Congo.

D'autres personnels des institutions seront comptés au nombre des personnes ressources, entre autres, le Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, les Agences du Système des Nations Unies impliquées dans le Projet UNIPP au Congo.

Le gouvernement congolais a entrepris plusieurs actions importantes qui contribuent à la reconnaissance, la promotion et la protection des droits des peuples autochtones à travers des mesures d'ordre légal, social et institutionnel, dans le but de réduire l'état de vulnérabilité dans lequel vivent les peuples autochtones du Congo, rappelle-t-on.

Il s'agit sur le plan social de l'inauguration par le ministère des affaires

sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité du siège du Réseau National des Populations Autochtones du Congo (RENAPAC), le 30 novembre 2009. Une stratégie nationale de protection des droits des peuples autochtones a également été mise en place grâce à l'appui de certaines Agences du système des Nations Unies. Depuis 2007, le Congo abrite un Forum International sur les Populations Autochtones en Afrique Centrale (FIPAC).

Au plan institutionnel, un Comité de suivi et d'évaluation de la promotion et de la protection des droits des populations autochtones a été mis en place au sein du ministère de la Justice et des droits humains.

Au plan légal, le Président de la République, Denis Sassou-N'guesso, a promulgué une loi en 2011 portant sur la promotion et la protection des droits des peuples autochtones.



23 Aout 2013